

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

Le vingt-six mars deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 20 mars 2015

Présents : 16

Votants : 18

Etaient présents : Annie PRIEUR, Catherine MERLEN, Jérôme AVONDE, Didier LEROY, Laurent MAS, Françoise DENEUVE, Pascal KNOBELSPIESS, Patrice PETIT, Jean-François DESCHAMPS, Laurence GINISTY, Christine HAIMET, Florence PIHA, Karin VALLET, Antoine DUPERRON et Jordan LEGRAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Laurent LEFEBVRE pouvoir à Catherine MERLEN et Véronique LOUET pouvoir à Christine HAIMET.

Absente excusée : Florence SIMON.  
-----

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,

## DÉLIBÉRATIONS :

### FINANCES :

- Compte administratif 2014,
- Compte de Gestion du Trésorier municipal 2014,
- Affectation du résultat de l'exercice 2014,
- Budget primitif 2015,
- Taux d'imposition 2015,
- Attribution des subventions pour l'année 2015,
- Participations financières aux syndicats intercommunaux pour l'année 2015,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire précise qu'une question a été enlevée à l'ordre du jour :

### Question enlevée :

- Attribution des subventions pour l'année 2015

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 12 février 2015, lequel est adopté à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATIONS :

#### FINANCES:

##### I. COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire donne lecture des principaux éléments constituant le compte administratif 2014, qui se résume comme suit :

##### Section de fonctionnement :

Recettes : 1 969 410,23€  
Dépenses : 1 651 828,95€

**Excédent de clôture : 317 581,28€**

##### Section d'investissement :

Recettes : 509 419,36€  
Dépenses : 433 937,38€

**Excédent de clôture : 75 481,98€**

##### **Restes à réaliser**

Dépenses : 116 386,76€  
Recettes : ---

Après avoir entendu lecture du Compte Administratif 2014, le Conseil Municipal, présidé en cet instant par Monsieur Laurent MAS, délibère sur le Compte Administratif dressé par Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX, Maire :

- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif,
- ARRETE LES RÉSULTATS DÉFINITIFS tels que résumés ci-dessus,

Que le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITÉ.**

## **II. COMPTE DE GESTION 2014**

Après :

- avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,
- s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITÉ** le compte de gestion 2014 du Trésorier Municipal.

## **III. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014**

Après avoir approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2014 dont la situation se présente ainsi :

- Excédent à fin 2013 : 16 448,48€
- Excédent de l'exercice 2014 : 317 581,28€
- Excédent cumulé à fin 2014 : 334 029,76€

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014, comme suit :

- Au compte 1068 en section d'investissement : 300 000,00€
- Au compte report à nouveau de la section de fonctionnement : 34 029,76€

Après affectation, la section d'investissement présente un solde excédentaire de : 263 399,82€

#### **IV. BUDGET PRIMITIF 2015**

*La réunion du conseil municipal de ce soir est consacrée aux questions financières :*

- *L'approbation du compte administratif 2014, d'une part*
- *L'approbation du budget primitif 2015, d'autre part.*

*Le compte administratif 2014 se solde de manière tout à fait satisfaisante dans la mesure où la gestion de l'année 2014 nous permet d'abonder la section de 300K€.*

*Le budget qui est soumis au vote du conseil municipal a été préparé dans la droite ligne des budgets précédents même si de nouveaux paramètres de restriction sont apparus cette année pour la première fois. Ce budget a été établi lors d'une réunion de la commission des finances et présenté à l'ensemble des membres du conseil municipal lors d'une réunion dite « Toutes commissions ».*

*Plusieurs défis importants nous attendent en 2015 :*

- *le passage en Métropole, avec l'impact des transferts de compétences et de charges, aux effets négatifs sur le budget communal,*
  - *la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'Etat,*
  - *la suppression du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle,*
  - *les charges nouvelles liées à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.*
- en un mot, des budgets de plus en plus restreints.*

*Nous avons supporté en 2014 pour la première fois les coûts de fonctionnement de la crèche, en année pleine, pour laquelle, il nous faut toujours les avancer, avant de percevoir les participations de la CAF (donc situation consommatrice de trésorerie l'année de mise en place du système et les deux années suivantes, le temps que les services de la CAF intègrent tous les paramètres propres à notre fonctionnement).*

*Toutes ces évolutions et incertitudes cumulées nous interdisent plus que jamais tout dérapage de quelque nature que ce soit.*

*Généralement, les dépenses de fonctionnement sont jugées sévèrement, tandis qu'est réclamée régulièrement la présence de d'avantage de personnel :*

- *dans les écoles,*
- *dans l'entretien des locaux et des rues,*
- *pour s'occuper des jeunes,*
- *ou pour veiller à la sécurité.*

*Bien entendu tout est possible dans les discours, tout est envisageable dans la posture. Mais tout est affaire d'équilibre quand on passe à la réalité.*

*Cet équilibre, c'est, je crois, ce qui anime notre équipe municipale.*

Nos projets et notre action tiennent compte du contexte économique, nous adoptons notre train de vie, et une chose est certaine pour 2015, tous les postes de dépenses, sans exception, doivent faire l'objet de diminutions. C'est le prix à payer pour pouvoir poursuivre notre action dans les années avenir.

Nous avons déjà appliqué cette règle aux illuminations de Noël, réduisant de plus de 50% la dépense habituelle et économisant ainsi quelques 10 000€.

Les subventions allouées aux associations seront également réduites de 5% minimum (il est à noter que c'est à Belbeuf que les associations sont le plus aidées financièrement par rapport à l'ensemble des communes de l'ex-canton de Boos)

Cependant, nous commençons à bénéficier des effets de l'accroissement de la population de notre commune, avec l'arrivée de nouveaux habitants de la ZAC des Génétais.

**Les taux d'imposition à Belbeuf, n'augmenteront pas en 2015, restant ainsi au même niveau que ceux votés depuis le budget primitif 2002.**

A titre d'information, je vous informe que les taux maximum pour l'année 2015, à ne pas dépasser, à savoir :

	<b>Taux maximum pour l'année 2015 à ne pas dépasser</b>	<b>Taux votés par la commune en 2014</b>	<b>Taux proposés par la commune en 2015</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>52.47 %</b>	10.42 %	<b>10.42 %</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>62.60 %</b>	21.47 %	<b>21.47 %</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>116.55 %</b>	72.51 %	<b>72.51 %</b>

La situation financière de notre commune reste saine, elle est le fruit d'une gestion prudente et rigoureuse qui nous a permis de réaliser nos projets, malgré le désengagement du Département de Seine-Maritime.

Les investissements pour l'année 2015 seront extrêmement limités, pour les raisons que nous avons précédemment évoquées.

L'année 2015 sera marquée par l'importance des remboursements d'emprunts 368 650€ du capital remboursé, ce qui ramènera la dette par habitant à fin 2015 à 450€/habitant (la moyenne de la strate des communes de notre taille est de 700€/habitant).

Après explications et échanges de vues, Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX demande au conseil de prononcer l'approbation du budget primitif pour 2015, lequel est équilibré en dépenses et en recettes à :

Pour la section de fonctionnement à : 1 819 856,76€

Pour la section d'investissement à : 583 806,26€

### FONCTIONNEMENT - BP 2015

DEPENSES			RECETTES		
11	CHARGES DE GESTION GENERALES	512 300,00€	70	PRODUITS DES SERVICES	175 000,00€
12	CHARGES DE PERSONNEL	989 500,00€	73	IMPOTS ET TAXES	1 361 513, 00€
65	AUTRES CH. GESTION COURANTE	163 000,00€	74	DOTATION, SUB. ET PARTICIPATIONS	210 314,00€
66	CHARGES FINANCIERES	56 000,00€	75	AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	27 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	250,00€	76	PRODUITS FINANCIERS	0,00€
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0,00€	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 000,00€
22	DEPENSES IMPREVUES	0,00€	13	ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00€
23	VIR. SECTION INVESTISSEMENT	98 806,76 €	002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ	34 029,76€
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		<b>1 819 856,76€</b>	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>1 819 856,76€</b>

### INVESTISSEMENT - BP 2015

DEPENSES			RECETTES		
001	DEFICIT REPORTÉ	36 600,18€	1068	AFFECTATION RESULTAT	300 000,00€
16	EMPRUNTS - RBT EN CAPITAL	368 650,00€	21	VIR. A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	98 806,76€
21	IMMOBILISATIONS	62 169,82€		RESTES A REALISER	0,00€
	RESTES A REALISER	116 386,76€	16	EMPRUNTS	
			13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	25 000,00€
			10	DODATIONS FONDS DIVERS (FCTVA + TLE)	160 000,00€
			001	EXCEDENT REPORTE	
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		<b>583 806,76€</b>	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>583 806,76€</b>

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif pour l'année 2015, de même que les taux des impôts locaux subséquents, à savoir :

- Taxe d'habitation 10,42%
- Foncier bâti 21,47%
- Foncier non bâti 72,51%

Le budget primitif 2015 et les taux des impôts sont ADOPTES A L'UNANIMITÉ.

## **V. PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX 2015**

Monsieur le Maire propose que les participations aux syndicats intercommunaux, soient fiscalisées, comme les années précédentes :

Participation au syndicat intercommunal RPA du plateau Est :	2 606,00€
Participation au syndicat du lycée Galilée :	18 019,00€
Participation au syndicat du RAMIPER :	1 714,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte A L'UNANIMITÉ** les participations aux syndicats intercommunaux. Ces participations seront réglées par fiscalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21heures 37 minutes